

Processus à l'intention des partenaires communautaires et intersectoriels souhaitant référer une personne au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides relativement à une problématique d'accumulation, d'encombrement ou d'insalubrité.

1. Remplir le formulaire de référence

Tous les partenaires communautaires et intersectoriels qui souhaitent référer ou signaler au CISSS des Laurentides une personne ayant un trouble d'accumulation, d'encombrement ou d'insalubrité doivent d'abord compléter le [Formulaire de référence trouble d'accumulation, d'encombrement ou d'insalubrité](#).

Dans la mesure du possible, il importe de remplir toutes les sections du formulaire et d'indiquer les éléments pertinents qui concernent la situation rapportée.

2. Envoi du formulaire

Une fois le formulaire dûment complété, le réfèrent doit l'acheminer à l'adresse courriel correspondant au réseau local de services (RLS) de l'utilisateur(-ère). Les adresses courriel indiquées permettent d'acheminer le formulaire à l'équipe des services psychosociaux généraux du secteur de l'utilisateur(-ère).

RLS	Adresse courriel
Thérèse-De Blainville	spsg.tdb.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Deux-Montagnes-Mirabel-Sud	spsg.iddm.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Rivière-du-nord-Mirabel-Nord	spsg.st-jerome.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Argenteuil	spsg.argenteuil.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Laurentides	spsg.phdds.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Pays-d'en-Haut	spsg.phdds.cissslau@ssss.gouv.qc.ca
Antoine-Labelle	accueil.psy.al.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

3. Implication du CISSS des Laurentides

Dès la réception du formulaire, un message d'accusé réception sera acheminé au réfèrent. La référence sera traitée dans les plus brefs délais. Un(e) intervenant(e) communiquera avec le réfèrent si nécessaire.

Notez qu'aucune information confidentielle ne pourra être transmise au réfèrent sans l'autorisation de l'utilisateur(-ère). Cependant, le réfèrent peut informer le CISSS des Laurentides d'éléments supplémentaires jugés pertinents.